

LIVRET D'ACCUEIL



TECHNICIA
FORMATION



QUI SOMMES-NOUS ?

- *Présentation du groupe*.....3
- *Présentation du centre de formation*.....4
- *Organigramme*.....4
- *Présentation de nos formations*.....5-6

VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE

- *Accès au centre*.....7
- *Horaires*.....7
- *Restauration*.....7

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.....8

AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE.....10

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES.....11

QUI SOMMES-NOUS ?



Présentation du groupe

Depuis plus de 15 ans, le groupe REPAIR & CO développe des métiers liés à la réparation de produits électroniques. Notre savoir-faire s'organise autour de 4 orientations fortes :

- Le commerce B2C en point de vente.
- Un organisme de formation : TECHNICA FORMATION.
- Le commerce B2B auprès des entreprises.
- L'e-commerce.

REPAIR & CO est le point de rencontre entre plusieurs piliers de nos sociétés modernes :

- Le numérique et l'environnement - réduire l'impact du numérique et des effets de la technologie sur notre environnement.
- Le numérique et le consommer mieux - privilégier et enseigner la réparation des produits nomades, et l'achat des articles reconditionnés.
- Le numérique et le consommer responsable - promouvoir les gestes du quotidien qui encouragent l'écologie numérique.

Nous proposons un véritable écosystème de solutions dédiées à la réparation : réseau de vente, distribution de produits nomades, solutions entreprises, achats responsables et formations.

C'est en ce sens que REPAIR & CO répare l'avenir !

Présentation du centre de formation

Technicia Formation est un centre dédié à la qualification de la réparation des produits nomades (smartphones, tablettes, ordinateurs, consoles, drones, vélos et trottinettes électriques...).

Nous sommes là pour répondre aux besoins liés au secteur d'activité et aux métiers de demain. En effet, le marché du diagnostic et de la réparation est méconnu du grand public malgré son avenir très prometteur.

Notre objectif est de vous accompagner, et de vous préparer au mieux à exercer votre futur emploi en toute sécurité et conformité. Ainsi, nous sommes certains de proposer aux entreprises des candidats formés et employables immédiatement.

Organigramme

En cas de problèmes ou pour tout complément d'information, l'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour vous répondre:



David MOURIN
Fondateur /Gérant



Christelle LACOMBLEZ
Assistante de direction
Référente administrative
christelle.lacomblez@repair-and-co.fr



Loïc ROSE
Responsable pédagogique
Référent handicap et
référent technique

Présentation de nos formations

- **Titre professionnel Agent de reconditionnement - 225 H**

L'ouverture d'un téléphone ou ordinateur est nécessaire.

Module 1 : 110H - Durant cette formation, vous allez découvrir comment remettre en état un téléphone, tablette ou ordinateur afin de le recycler en lui donnant une seconde vie, en triant les produits et leur pièces détachées, en auditant leur état et en effaçant les données.

Module 2 : 150H - Durant cette formation, vous allez découvrir comment résoudre une panne donnée par le client lorsqu'il amène son produit, de diagnostiquer la panne, d'effectuer des réparations matérielles et de configurer les appareils si il y a une demande client.

- **Titre professionnel Technicien-vendeur sport (Cycles) - 125 H**

Pour le E-learning, maîtriser les outils informatiques permettant un accès à distance.

Durant cette formation, vous allez découvrir comment réaliser la préparation, l'entretien et les réparations courantes des cycles et des vélos à assistance électrique. Maîtriser tout le discours associé à la vente et/ou SAV du client.

- **Titre professionnel Réparateur vélo et trottinette - 125 H ou 85 H**

Aucun pré requis pour cette formation.

Durant cette formation, vous allez découvrir comment intervenir sur les trottinettes et les vélos à assistance électrique pour établir un diagnostic de panne, apporter des conseils et maîtriser les procédures de remplacement des composants en panne (moteur, contrôleur, afficheur, batterie, accélérateurs, faisceaux, etc.)

- **Initiation à la micro soudure - 35H**

Une première expérience est nécessaire - Durant cette formation, vous allez découvrir quelles sont les bases de l'électronique, quelle est la logique d'identification d'une panne. Vous réaliserez le remplacement d'IC, de connecteurs FPC, de composants arrachés et plus encore.

Présentation de nos formations

- **Réparation et maintenance des consoles de jeux - 35H**

Tous Niveaux (débutants acceptés) - À l'issue de cette formation, vous serez en capacité de procéder à la réparation et à l'entretien régulier de toutes les consoles de jeux actuellement sur le marché (fixes et portables).

- **Réparations spécifiques iPhones - 35H**

Tous Niveaux (débutants acceptés) - Comprendre, analyser et réparer les iPhones, allant du modèle de l'iPhone 5 aux modèles les plus récents. Vous serez amenés à développer vos connaissances sur les subtilités spécifiques à ces produits. A la fin, vous serez en capacité de faire face aux problèmes logiciels rencontrés par cette marque.

- **Réparations de smartphones : toute marque, tout modèle - 70H**

Tous Niveaux (débutants acceptés) - Vous allez acquérir les compétences techniques de base pour devenir réparateur.trice de smartphones. Vous serez complètement autonome sur les diagnostics, les tests et les réparations les plus courantes sur tous les types de smartphones..

- **Réparation de produits nomades en toute conformité et sécurité - 35H**

Une première expérience est nécessaire - Au cours de cette formation, il vous sera montré comment réparer un produit nomade tout en respectant les consignes officielles du constructeur pour conserver toutes les spécificités du produit à neuf.

- **Soudure simple sur produits nomades - 35H**

Une première expérience est nécessaire - Apprenez à remplacer un connecteur de charge, un lecteur carte SIM, ou encore, une nappe de connexion soudée à la carte mère.

Découvrez, dès maintenant, votre parcours formation. Rendez-vous sur notre site:



Scanez le QR code avec votre appareil photo.
En PDF, le QR code est cliquable!



VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE

Accès au centre

Les locaux sont accessibles à pieds, en tramway et en voiture:

- Trajet en voiture: nous sommes situés au 125 rue Alfred Sauvy, 34470 Pérols.
- Trajet en tramway: ligne 3, arrêt Boirargues puis 10 min de marche.

Horaires

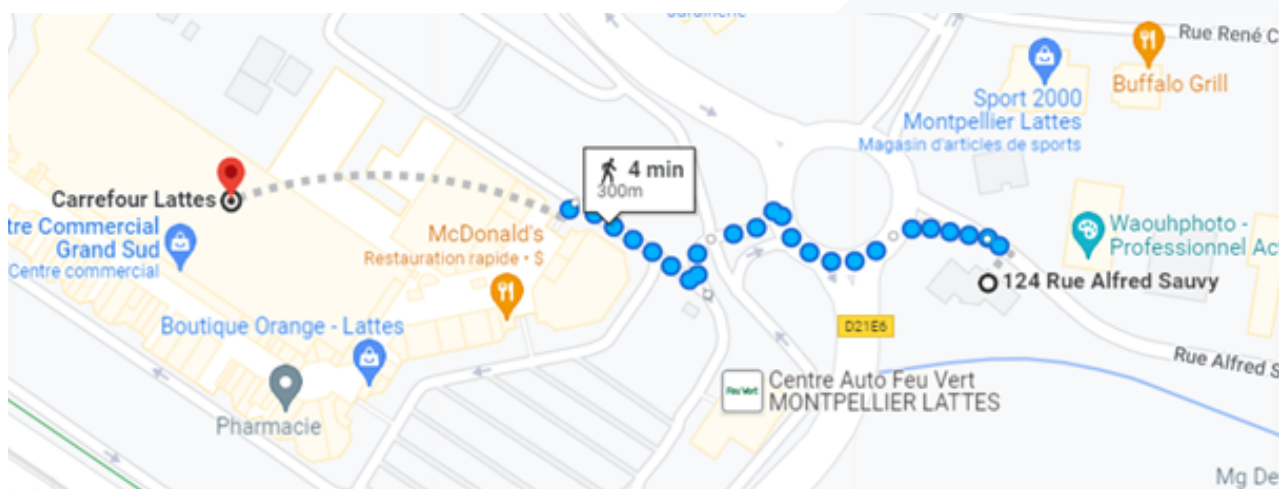
- Votre espace de formation est ouvert de 9h à 17h.
- L'accès au complexe "le Crystal" est possible à partir de 7h.

Restauration

Si vous souhaitez apporter votre repas: une salle de repos équipée (frigo, micro-ondes, évier à vaisselle) est mise à votre disposition. Pour les snacks / goûters, une machine à café est disponible dans une autre partie du bâtiment.

Vous avez, aussi, la possibilité de manger en extérieur, aux alentours:

- Centre commercial carrefour, Lattes : à seulement 1 min en voiture et 4 min à pieds du centre de formation, il y a des restaurants dans la galerie.
- Boulangerie Ange, Lattes : à seulement 1 min en voiture et 3 min à pieds du centre de formation.
- Le centre de formation étant dans une zone industrielle, il y a des restaurants, snacks et brasseries tout autour.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJET

Article 1 : TECHNICA FORMATION, organisme de formation domicilié : 125 rue Alfred Sauvy, 34470 Pérols

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 76 34 10824 34

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par TECHNICA FORMATION et ce, pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires, ainsi que leurs droits en cas de sanctions.

OBLIGATIONS

Article 2 - Les horaires de formation sont fixés par TECHNICA FORMATION et portés à la connaissance des stagiaires par le planning inséré dans le livret d'accueil. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Les retards de plus de 15 minutes au centre de formation ne sont pas tolérés et seront considérés comme une absence d'une demi-journée.

Article 3 - Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 4 - Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse.
- De fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation.
- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux.
- De quitter la formation sans motif.
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite.
- D'utiliser un smartphone ou tout autre outil de communication pour un usage personnel pendant la formation.
- Sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer la session de formation.

Article 5 - Selon les dispositions des articles L. 1152-1 à L. 1152-6 du code du travail :

Aucun stagiaire ou salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. Le stagiaire s'engage à avoir un comportement respectueux des autres, de l'équipe pédagogique et administrative. Il veillera au respect de chacun et s'interdira tout comportement se rapprochant du harcèlement. Il veillera à avoir un langage correct et ne proférera ni menace ni vulgarité au sein de l'organisme de formation. Enfin il prendra soin de faire en tout temps preuve de bienséance auprès de son entourage lors de la formation.

SANCTIONS

Article 6 - Tout agissement considéré comme fautif par le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci- après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Responsable de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation.

Nombre avertissement	Sanction
1	X
2	Exclusion 1 à 2 jours du centre de formation
3	Exclusion définitive

ORGANISATION DE LA FORMATION

Article 7 - Pour valider sa formation, l'apprenant doit participer à la formation dans son intégralité, avec un formateur de TECHNICA FORMATION. Cela pour valider les acquis théoriques et pratiques indiquées dans le plan de formation.

En cas d'absence lors de la formation, les heures ne seront pas rattrapées. Seule l'auto-évaluation de mi-parcours pourra être rattrapée

En cas d'absence les justificatifs sont à envoyer à contact-formation@technicia.fr dans les 48 heures au plus tard. TECHNICA FORMATION est arbitre de l'acceptation ou non du justificatif dans le respect du cadre règlementaire.

Article 8 - TECHNICA FORMATION mettra à disposition le contenu de la formation et les outils nécessaires à la pratique. Un livret d'accueil sera remis au stagiaire lors de 1er jour de formation.

Article 9 – En cas d'absence durant la formation, les heures ne pourront pas être rattrapées. Les justificatifs sont à envoyer à contact-formation@technicia.fr dans les 48 heures au plus tard. Toute absence doit être justifiée par écrit mail ou courrier. Une absence non justifiée sera considérée comme nulle. En cas d'absence lors d'une session de formation entamée, la formation doit être payée dans son intégralité.

Article 10 – L'organisme de formation accompagne le stagiaire dans ses démarches de prises en charge de la formation. Il devra financer au centre de formation le reste à charge dû, au tarif horaire appliqué pour la formation choisie.

- Si financement OPCO / Pôle Emploi (accord de prise en charge validé) le paiement se fera en fin de formation.
- Si financement sur fonds propres, une avance de 50 % sera demandée à l'inscription.

Article 11 – Si le stagiaire souhaite abandonner la formation pour une raison particulière. L'organisme de formation doit être informé par mail ou par courrier, au plus tard 3 jours avant la date de prise d'effet. Les raisons de l'abandon doivent être explicitées. Toute formation engagée doit être payée dans son intégralité.

Article 12 – Si le stagiaire est inscrit sur une session de formation et qu'il souhaite se rétracter, il peut le faire dans un délai minimum de 7 jours avant le début de la formation.

- Si financement sur fonds propres, l'avance des 50 % sera retenue.
- Si financement OPCO / Pôle emploi, les règles du financeur seront appliquées.

Article 13 – En cas d'imprévu et d'annulation d'une session de formation par l'organisme de formation, une autre session sera proposée. Les inscriptions seront toujours valides.

En cas d'impossibilité du stagiaire, un remboursement pourra être envisagé (selon conditions et accord de la Direction).

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 14 – Aucune sanction ne sera appliquée sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 15 – Lorsque le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l'organisme), sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 16 – Lors de l'entretien, le Responsable ou son représentant précise au stagiaire le motif de la sanction envisagée et recueille ses explications.

Article 17 – Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien.

Article 18 – Le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe l'employeur et / ou l'organisme prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 19 – La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

ACCESSIBILITE DES FORMATIONS ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Article 20 - Le centre de formation s'engage à garantir l'égalité d'accès à ses prestations de formation et à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, conformément au principe de non-discrimination.

À ce titre, le centre met en œuvre une démarche d'accueil et d'accompagnement permettant d'identifier les besoins spécifiques des apprenants et d'étudier les solutions d'adaptation nécessaires au bon déroulement de leur parcours.

Un référent handicap est désigné au sein de l'organisme. Il constitue l'interlocuteur privilégié des apprenants concernés et assure notamment :

- l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap ;
- l'analyse des besoins d'adaptation du parcours ;
- la coordination des mesures d'accompagnement internes ou externes ;
- le suivi des aménagements mis en œuvre.

Selon les besoins identifiés et dans la limite des possibilités pédagogiques, techniques et organisationnelles, des aménagements raisonnables peuvent être proposés, notamment :

- adaptation des modalités pédagogiques ;
- ajustement du rythme ou du calendrier de formation ;
- adaptation des modalités d'évaluation ;
- accessibilité des supports et des locaux ;
- mobilisation de partenaires spécialisés.

Les demandes d'aménagement sont traitées dans le respect de la confidentialité des informations transmises.

Toute forme de discrimination, de stigmatisation ou de comportement portant atteinte à la dignité d'une personne en raison de son handicap est interdite au sein du centre de formation. Code du travail - article L1132-1 (principe de non-discrimination)

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

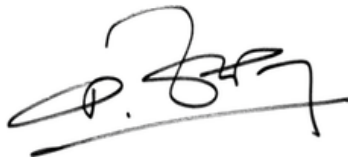
Article 20 - Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire au début de la formation.

Fait à PérOLS,

Le

Signature TECHNICA FORMATION:

Signature de l'apprenant:



AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) demeurant à

Né(e) le: à Nationalité :

agissant en mon nom personnel.

Autorise TECHNICA FORMATION à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication du centre de formation.

Cette autorisation donne la possibilité à Technica formation d'apporter sur la photographie de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile.

Le Photographe pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- D'une durée de : 10 ans,
- Sur les territoires : monde, tous pays,
- Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc...), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à Pérols, le

SIGNATURE:

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

NATURE DES DONNÉES COLLECTÉES ET FINALITÉS DES TRAITEMENTS

Technicia formation collecte et traite les données à caractère personnel du stagiaire (nom, prénom, date de naissance, adresse, adresse e-mail, numéro de téléphone, photographies d'identité, photocopie de la carte d'identité,...)(ci-après les « Données Personnelles ») conformément à la réglementation en vigueur.

Le stagiaire est informé que tous les champs à renseigner dans le formulaire d'inscription sont obligatoires et sont strictement nécessaires au traitement de son dossier. Si le stagiaire ne souhaite pas y répondre, l'organisme de formation ne pourra pas l'inscrire, réaliser les prestations de formation, qui lui incombent au titre du contrat (ci-après les « Services »).

DURÉE DE CONSERVATION

Les Données Personnelles collectées sont conservées pendant la durée du contrat et en toute hypothèse pour une durée qui ne saurait excéder deux(2) années après son expiration ou sa résiliation, sauf si :

- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ;
- Le stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation..

DESTINATAIRES DES DONNÉES PERSONNELLES

L'accès aux Données Personnelles est strictement limité aux personnels et préposés de l'organisme de formation, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Le stagiaire est informé qu'afin d'assurer le suivi de son dossier, l'organisme de formation utilise le système Dropbox où les Données Personnelles peuvent être stockées. Dropbox ne fait, néanmoins, aucune utilisation des Données Personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'organisme de formation s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du stagiaire, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

DROIT À L'IMAGE ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

« Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation ».

Lors de votre session de formation, une photo de groupe peut être prise pour renforcer la dynamique d'équipe, alimenter le journal de votre organisation ou son site web.

Technicia formation peut également exploiter cette photo de groupe pour la promotion de ses activités de formation sur tous supports papier, numérique, web ainsi que sur les réseaux sociaux.

DROITS DU STAGIAIRE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement et de définir les directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Pour toute réclamation, le stagiaire dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de Technicia formation.

A l'exclusion du droit de réclamation auprès de Technicia formation, le stagiaire peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant directement le centre de formation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à Pérols,

le

SIGNATURE: